

---

**Séance du mardi 05 novembre 2024**

Date de la convocation : 24 octobre 2024

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 12**

**Votants : 12**

**Présents** : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Céline COLLIGNON

**Représentés :**

**Excusés** : Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

**Absents** : Sophie CHARRIOT, Dominique MARECHAL, Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

---

**DCA\_2024\_24 - Objet : Convention de partenariat avec le pôle coopératif de Revigny-sur-ornain pour l'intervention d'une conseillère numérique**

Vu la délibération DCA\_2023\_21 relative à la convention de partenariat avec l'association Familles rurales de Saint-Mihiel

La présidente expose,

Vu le succès des ateliers numériques proposés par la conseillère numérique de Familles Rurales en début d'année 2024, il est proposé de mailler le territoire en faisant appel à la conseillère numérique du pôle coopératif de Revigny-sur-Ornain.

L'intervention des conseillers numériques auprès des usagers est gratuite mais une prise en charge des frais kilométriques des conseillers sera assurée par l'espace France Services.

Deux ateliers collectifs sont prévus au sein de l'espace partagé de Rembercourt.

La présidente propose de signer une convention de partenariat avec le pôle coopératif de Revigny-sur-Ornain afin de formaliser cet accompagnement au numérique.

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024

Date de réception de l'AR: 19/11/2024

055-200027787-DCA\_2024\_24-DE

A G E D I

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité de ses membres votants adopte la convention et autorise la Présidente à signer la présente convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY